

Rapport de cas (auto-supervision réflexive)

2 pages minimum

Interligne 1,5

Police Helvetia 12

Veillez compléter une déclaration écrite réflexive pour chacun-e de vos cas, en abordant les points suivants :

1. Description anamnestique (anonymisée) du/de la patient-e (1 page) :
 - a. Description de la formulation du/de la patient-e
 - b. Description de l'évolution du/de la patient-e en cours de thérapie
2. Description du processus de supervision (1 page) :
 - a. Vos réflexions sur le respect global du modèle TBM
 - b. Les aspects difficiles dans l'application du modèle TBM dans ce cas
 - c. Les apprentissages spécifiques que vous en avez tirés
 - d. À l'avenir, que feriez-vous différemment ?